

HAUTE-GARONNE COLLÈGES

L'ACTU DES
COLLÈGES

MARS 2018 N°1



**QUI FAIT QUOI
AU COLLÈGE ?**

**ADDICTIONS
ATTENTION !**

EN COULISSE

SOMMAIRE

P3	LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS
P3-4	ACTUALITÉS
P5	EN DIRECT DE L'INSPECTION D'ACADÉMIE
P6-7	QUI FAIT QUOI AU COLLÈGE ?
P8-9	ADDICTIONS, ATTENTION !
P10	AMÉNAGER LE QUOTIDIEN, PRÉPARER LE FUTUR
P11	LES TRAVAUX DANS LES COLLÈGES
P12	QUIZZ

LE CHIFFRE À LA UNE

52 066
COLLÉGIENS

ONT FAIT LEUR RENTRÉE DANS
LES 96 COLLÈGES PUBLICS DE
HAUTE-GARONNE EN SEPTEMBRE
2017. ILS ÉTAIENT 1 222 ÉLÈVES
DE PLUS QU'À LA RENTRÉE 2016,
SOIT UNE **AUGMENTATION
DE 2,4%**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31
Mail : web@cd31.fr
Site : haute-garonne.fr

NOUS SUIVRE SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



@cd.hautegaronne



@hautegaronne



@HauteGaronne



@hautegaronne

PUBLICATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 34 33 32 31
Directeur de la publication :
Georges Méric.

Coordination : François Boursier.
Photos : Aurélien Ferreira, fotolia.

Conception graphique
et réalisation : CD 31.
Impression : CD 31.

Date de parution :
Mars 2018.

Numéro ISSN en attente.
La reproduction même
partielle de tout document
publié dans ce journal est
interdite sans autorisation.
45 000 exemplaires.
Publication gratuite.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS

réunit 70 jeunes de 5^e et 4^e pour un mandat de deux ans.

Candidature, campagne, élection par leurs pairs... les membres du Conseil départemental des collégiens ont vécu de l'intérieur le parcours d'un candidat. Ils travaillent au sein de cinq commissions thématiques : solidarité, culture, vie au collège, développement durable et citoyens de la République. Ils se réunissent une fois par mois et sont accompagnés par les services du Conseil départemental et les adultes référents désignés dans les collèges. Après une première année passée à définir leurs projets, les jeunes élus consacrent la deuxième phase de leur mandat à déployer des actions concrètes destinées aux collégiens.

En juin prochain, au terme de leurs deux années d'exercice, les élus présenteront leurs réalisations aux conseillers départementaux.

Des collèges connectés

L'informatique est devenu un outil indispensable à la scolarité. C'est pourquoi, dans le cadre de son plan numérique 2017-2020, le Conseil départemental équipe les établissements : 47 collèges ont reçu ou vont recevoir des ordinateurs entre 2017 et 2018. En parallèle, 24 autres collèges sont dotés de chariots de tablettes pour les élèves et les enseignants.

Se déplacer en sécurité

Durant leur scolarité au collège, les élèves doivent passer deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) : la première épreuve (ASSR 1) est organisée pour les classes de 5^e ; elle est nécessaire pour obtenir le permis autorisant la conduite de deux-roues de moins de 50 cm³ ; la seconde attestation (ASSR2) s'obtient en classe de 3^e ; elle permet de passer plus tard le permis de conduire.

Pour accompagner les collégiens dans cet apprentissage, le Conseil départemental offre chaque année aux élèves de 5^e un code de la route pour préparer ces deux examens : **16 000 codes seront ainsi distribués en 2018.**

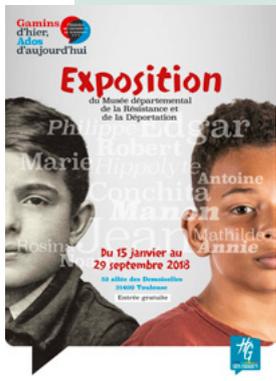
À Pibrac, bientôt un collège flambant neuf

Dès le mois d'avril 2018, les travaux de rénovation et de modernisation du collège du Bois de la Barthe démarreront : les anciens locaux seront détruits et laisseront place à un nouvel établissement, plus performant en termes d'économies d'énergie et adapté aux dernières normes pédagogiques. Pendant la durée du chantier, un collège provisoire accueillera les élèves et les enseignants. Ouverture prévue en 2019.



ACTUALITÉS

Un samedi au Musée



Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation est désormais ouvert le samedi et propose des animations (visites insolites, conférences, ateliers jeunesse...).

C'est l'occasion de visiter en famille ce lieu déjà très fréquenté par les classes : chaque année, 12 000 élèves y sont en effet accueillis.

Dans les salles d'exposition permanentes, le Musée présente l'histoire de la Haute-Garonne pendant la Seconde

Guerre mondiale, tandis qu'au premier étage sont hébergées des expositions temporaires.

L'exposition en cours jusqu'au 29 septembre, « Gamins d'hier, ados d'aujourd'hui », vous fera découvrir le quotidien d'enfants, d'adolescents et de jeunes entre 1939 et 1945, à travers 8 destins : certains ont été persécutés, d'autres se sont engagés dans la Résistance... En contrepoint, 6 jeunes d'aujourd'hui, âgés de 11 à 26 ans, portent leur regard sur ces destins et jouent les « passeurs de mémoire ». En complément, un parcours thématique vous emmènera sur le piste des « Gamins dans la guerre » et jusqu'à « Après la guerre, devenir adulte ». L'entrée au Musée est libre et gratuite. En savoir plus sur <http://musee-resistance.haute-garonne.fr>

Qui ira au collège d'Escalquens ?

En mai 2018 démarrera la construction du nouveau collège d'Escalquens, d'une capacité de 600 élèves. Après plusieurs rencontres de concertation citoyenne, le Conseil départemental a défini le secteur de recrutement de ce nouvel établissement : il accueillera les collégiens des communes d'Escalquens, Pomperzat, Pechabou et Deyme.

Les comptes-rendus des différentes rencontres sont accessibles sur haute-garonne.fr et ecollege31.



Le Conseil départemental propose aux collégiens de la 6^e à la 3^e et à leurs enseignants un dispositif innovant et unique en France : le Parcours laïque et citoyen. Dès sa création en 2016, le Parcours recevait une distinction nationale, remise par le président de l'Observatoire de la laïcité en présence de la ministre de l'Éducation nationale.

Le principe est simple : proposer gratuitement aux collèges des actions de sensibilisation aux valeurs de la République et au vivre-ensemble, proposées et mises en œuvre par des intervenants associatifs reconnus et des structures du Conseil départemental, sous des formes diversifiées : ateliers, spectacles-débats, projections, pièces de théâtre, conférences, expositions...

Cette année, 203 actions portées par 131 intervenants sont proposées aux 2 266 classes du département. Début janvier, **50 895 élèves** étaient inscrits sur le Parcours, soit 87 % des collégiens des établissements publics et privés.





EN CE MOMENT SUR L'ENT

Depuis janvier, une nouvelle version de l'espace numérique de travail (ENT) *ecollege31* est en ligne. Plus ergonomique, il s'adapte à tous les écrans et regroupe les portails du Conseil départemental, de l'académie de Toulouse et les portails de chaque collège. Il propose un accès à des informations et des services : actualités des établissements, ressources pédagogiques, cahier de texte des élèves, menus du restaurant scolaire, demande d'aide à la restauration scolaire, informations concernant les jeunes Haut-Garonnais.

Avec 13 225 018 visites en 2017, *ecollege31* est l'un des ENT les plus fréquentés de France.

DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE »

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et leur scolarité. Les leçons, exercices et travaux écrits donnés en dehors du temps de classe prolongent le travail fait en classe. Parce que l'on sait que les devoirs sont parfois source d'inégalité et qu'ils pèsent souvent sur la vie de famille, le président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe : c'est le dispositif Devoirs faits.

Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire mais un temps d'étude accompagnée, au sein de l'établissement pendant lequel votre enfant effectue les devoirs demandés par ses professeurs.

Que fait mon enfant pendant ce temps d'étude accompagnée ?

L'étude accompagnée est un moment privilégié pour que votre enfant développe son autonomie tout en bénéficiant de l'accompagnement de professionnels lui apportant l'aide nécessaire. Ainsi, votre enfant peut décider du travail qu'il se sent capable de mener à bien chez lui et de ce qu'il souhaite faire dans le cadre de Devoirs faits. C'est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel. S'il rencontre des difficultés, c'est alors l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé.

Quels élèves sont concernés ?

Devoirs faits est un temps d'étude gratuit qui s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Qui encadre mon enfant ?

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des conseillers principaux d'éducation (CPE), des

assistants d'éducation, des services civiques, des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs ou d'autres intervenants ayant reçu une formation spécifique au programme. Le dispositif est coordonné par un professeur de l'établissement.

A quel moment Devoirs faits est-il proposé ?

Devoirs faits est un temps réservé en dehors des heures de cours. Les activités sont adaptées en fonction des réalités locales telles que les horaires des transports scolaires. C'est pourquoi, selon les établissements, les activités peuvent être proposées en journée dans les moments libres de l'emploi du temps, lors de la pause méridienne, ou en fin d'après-midi après la classe.

Quel lien avec les parents ?

Le suivi des apprentissages de l'élève par sa famille demeure indispensable. Une attention est portée à la liaison entre Devoirs faits et les familles, de manière à vous informer de ce qui est réalisé et de s'assurer de la coordination avec ce qui sera ensuite éventuellement réalisé par l'élève sous la supervision de sa famille.

Mon enfant est en situation de handicap, peut-il bénéficier du dispositif ?

Le dispositif Devoirs faits s'adresse à tous les élèves volontaires qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Qui peut me renseigner sur Devoirs faits dans le collège de mon enfant ?

Le chef d'établissement, le professeur principal sont vos interlocuteurs. Ils pourront vous apporter toutes les précisions sur l'organisation du dispositif Devoirs faits dans l'établissement de votre enfant.

QUI FAIT QUOI AU COLLÈGE ?

Si l'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, le Conseil départemental gère les **96 collèges publics** de Haute-Garonne et met en œuvre des services pour les collégiens et leurs familles.

Dans un même lieu, le collège, opèrent ainsi des équipes aux missions complémentaires...

L'ÉDUCATION NATIONALE A EN CHARGE

52 066 élèves

3 688 professeurs

dans les collèges publics

LA DIRECTION ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DU COLLÈGE

le **principal dirige le collège et préside son conseil d'administration.**

Il est assisté d'un **gestionnaire** de collège, responsable de la gestion administrative, matérielle et financière du collège.



L'ENSEIGNEMENT

il est dispensé par **les professeurs**, des différentes disciplines.



LA VIE SCOLAIRE

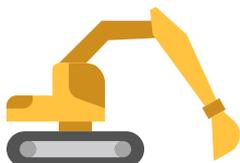
les conseillers principaux d'éducation (CPE) sont **responsables de l'organisation de l'éducation et de la vie scolaire des élèves** : ils gèrent les absences des élèves, font respecter le règlement intérieur, et sont les interlocuteurs des collégiens en cas de problème. Ils sont épaulés par les assistants d'éducation, qui assurent notamment l'encadrement et la surveillance des élèves en dehors des cours.



LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE DES COLLÉGIENS

l'infirmier et le médecin scolaire sont les interlocuteurs santé dans l'établissement, tandis que **le conseiller d'orientation-psychologue** accueille et informe les élèves et leurs familles. **L'assistant de service social** les aide à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, que le problème soit scolaire ou non.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A EN CHARGE



LA GESTION DU PATRIMOINE ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Construction, reconstruction, extension, grosses réparations, entretien, équipement et fonctionnement des établissements.

Le Conseil départemental assure également **l'achat et la maintenance de leur matériel informatique et leur alloue des dotations.**



en 2018, le Département a ainsi attribué aux **96 collèges publics** :

507 500 €

de **dotations** d'équipement

11 000 000 €

de **dotations** de fonctionnement

LE TRANSPORT SCOLAIRE

le Conseil départemental transporte gratuitement les élèves, de la maternelle à la terminale



près de **75 000 élèves** transportés gratuitement tous les jours.



LA SECTORISATION

Définition du secteur de recrutement des collèges publics



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil départemental assure la restauration scolaire et le **contrôle sanitaire** des repas. Pour les familles en difficulté, il prend en charge tout ou partie des **frais de restauration** scolaire.

Plus de
6 500 000
repas servis
chaque année
dans les collèges

ADDICTIONS, ATTENTION !

L'addiction, c'est dépendre de quelque chose pour se sentir bien et se sentir mal quand on en est privé.

On peut ainsi être dépendant à un produit (tabac, alcool, cannabis...) ou à un comportement (jeux en ligne...)



Cerveau et récompense

Où est le problème ?

L'addiction, c'est ne plus avoir le choix entre consommer ou ne pas consommer : on devient esclave de quelque chose qu'on ne maîtrise plus et qui prend de plus en plus de place dans sa vie, au détriment de ses relations avec ses amis, ses loisirs...

Parce qu'ils agissent sur nos perceptions et le fonctionnement de notre cerveau, les produits psychoactifs représentent également un danger physique : accidents de la route, intoxications...

Pourquoi devient-on dépendant ?

Les substances psychoactives, comme les comportements addictifs (jeux, écrans...) agissent sur le circuit de la récompense du cerveau : elles augmentent artificiellement la sensation de satisfaction et produisent en même temps un déséquilibre, que le cerveau va ensuite chercher à rectifier - c'est le processus de récupération.

Or, plus la consommation est fréquente, plus le besoin de récupération est important et désagréable, pouvant créer une véritable souffrance. En parallèle, consommer de façon répétée élève le seuil de satisfaction : il en faut plus pour arriver à l'état recherché. Le phénomène de l'addiction est alors enclenché.

Psychoactif ?

Un produit psychoactif est une substance qui a des effets sur le cerveau. Ces effets sont de 3 types : on devient « mou » ; notre perception de la réalité est perturbée ; on devient agité. Certains produits rendent plus vite ou plus facilement dépendant.

Ne mélangeons pas tout !

Consommer plusieurs produits à la fois augmente les effets des substances et les risques. Les boissons énergisantes, notamment, constituent un réel danger quand elles sont mélangées à l'alcool : elles accentuent la déshydratation, jusqu'à engendrer maux de tête, perte de connaissance...

Le système de récompense du cerveau sert à encourager les comportements nécessaires à notre survie : manger, boire...

Lors de certaines actions, le cerveau libère des substances qui produisent une sensation de bien-être, et qui nous poussent à reproduire ces actions. C'est en partie ainsi que nous apprenons, et la plupart du temps, ce système nous est bénéfique. Mais les produits psychoactifs activent eux aussi le système de récompense et le perturbent.

La Maison départementale des adolescents (MDA), un lieu ressource pour toutes les questions liées à l'adolescence

Créée par le Conseil départemental, la Maison des adolescents reçoit gratuitement les 11-21 ans, seuls ou accompagnés. L'accueil y est gratuit et confidentiel, individuel ou en famille, pour aborder tout type de question : santé, relations difficiles avec ses proches, mal-être...

Les équipes de la MDA écoutent, informent, évaluent les situations, accompagnent et si nécessaire, orientent vers des structures adaptées. En complément de l'accompagnement individuel, la MDA organise également des ateliers et des accueils collectifs.

Maison départementale des adolescents

16 rue Riquet - 31000 Toulouse
Tél. 05 34 46 37 64

Accueil du lundi au vendredi de 13h à 18h

Standard téléphonique du lundi au vendredi,
9h30-12h15 et 13h-18h

Accès Métro : ligne B, station François Verdier

Accès bus : lignes 16 ou 22 : arrêt Place Dupuy ;

ligne 27 : arrêt Port saint-Etienne ou Guilhermery



En savoir plus sur l'addiction sur maad.fr :
l'addiction expliquée par les sciences

Ado, pas accro est une brochure d'information éditée
par le *Conseil départemental*.
Elle est téléchargeable en ligne depuis l'ENT ecollege31
et sur www.haute-garonne.fr



Fumer 10 cigarettes/jour
par an coûte l'équivalent
d'une TV LED 3D ?

VRAI

Quand on est jeune,
on est moins soumis aux effets
des produits psychoactifs ?

FAUX

Jusqu'à l'âge de 25 ans,
le cerveau est en construction :
il est donc plus vulnérable aux produits.
Les études scientifiques montrent que
plus la consommation se fait tôt,
plus le risque d'être dépendant augmente.

L'alcool stimule la créativité
et l'imagination ?

FAUX

L'alcool provoque parfois
un effet euphorisant mais en réalité,
il ralentit l'activité du cerveau, perturbe
les centres nerveux de la vision,
de l'audition, de la coordination
et de l'attention.
On est plus lent et moins vigilant...



AMÉNAGER LE QUOTIDIEN, PRÉPARER LE FUTUR

Depuis près de 10 ans, Jean-François Perrard est le gestionnaire du collège Léonard de Vinci à Tournefeuille. Les coulisses de l'établissement, il les connaît par cœur : son métier consiste justement à tout mettre en œuvre pour que le collège fonctionne.

L'homme de l'ombre

Payer les factures, accepter les devis, programmer et suivre les travaux d'entretien courant, organiser les emplois du temps des personnels non enseignants, participer au montage de projets spécifiques comme les voyages de classes...

Tout cela, c'est le quotidien d'un gestionnaire, qui assure la gestion financière et administrative de son établissement. Et il doit savoir s'adapter : il fait les achats nécessaires pour les enseignements, et selon les matières, il peut donc être amené à fournir des vers de terre ou des souris pour les cours de SVT...

« CE QUI ME PLAÎT DANS MON MÉTIER, C'EST LA VARIÉTÉ : IL Y A TOUT LE TEMPS QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU À PRENDRE EN COMPTE, PRÉCISE JEAN-FRANÇOIS PERRARD, QUI POURSUIT EN PLAISANTANT UNE INTENDANCE QUI MARCHE BIEN, C'EST UNE INTENDANCE DONT ON NE PARLE PAS ! »

Toujours deux mois d'avance

Il n'y a donc pas de journée type dans la vie d'un gestionnaire de collège, mais il y a des périodes : en début d'année, c'est le temps du budget, en juin, on prépare la rentrée... L'intendance a deux mois d'avance sur le rythme des élèves : pour que tout se passe au mieux, il faut en effet préparer les choses

en amont. Il faut aussi se tenir au courant des dernières normes, car le gestionnaire a en charge la sécurité des locaux. Secondant le principal, il organise en outre le travail du personnel non enseignant : au collège de Vinci, ils sont ainsi 12 agents du Conseil départemental et 3 agents administratifs à travailler avec Jean-François Perrard.

Gestionnaire de père en filles !

« C'EST VRAIMENT UN MÉTIER PASSIONNANT, AVEC DES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION IMPORTANTES »

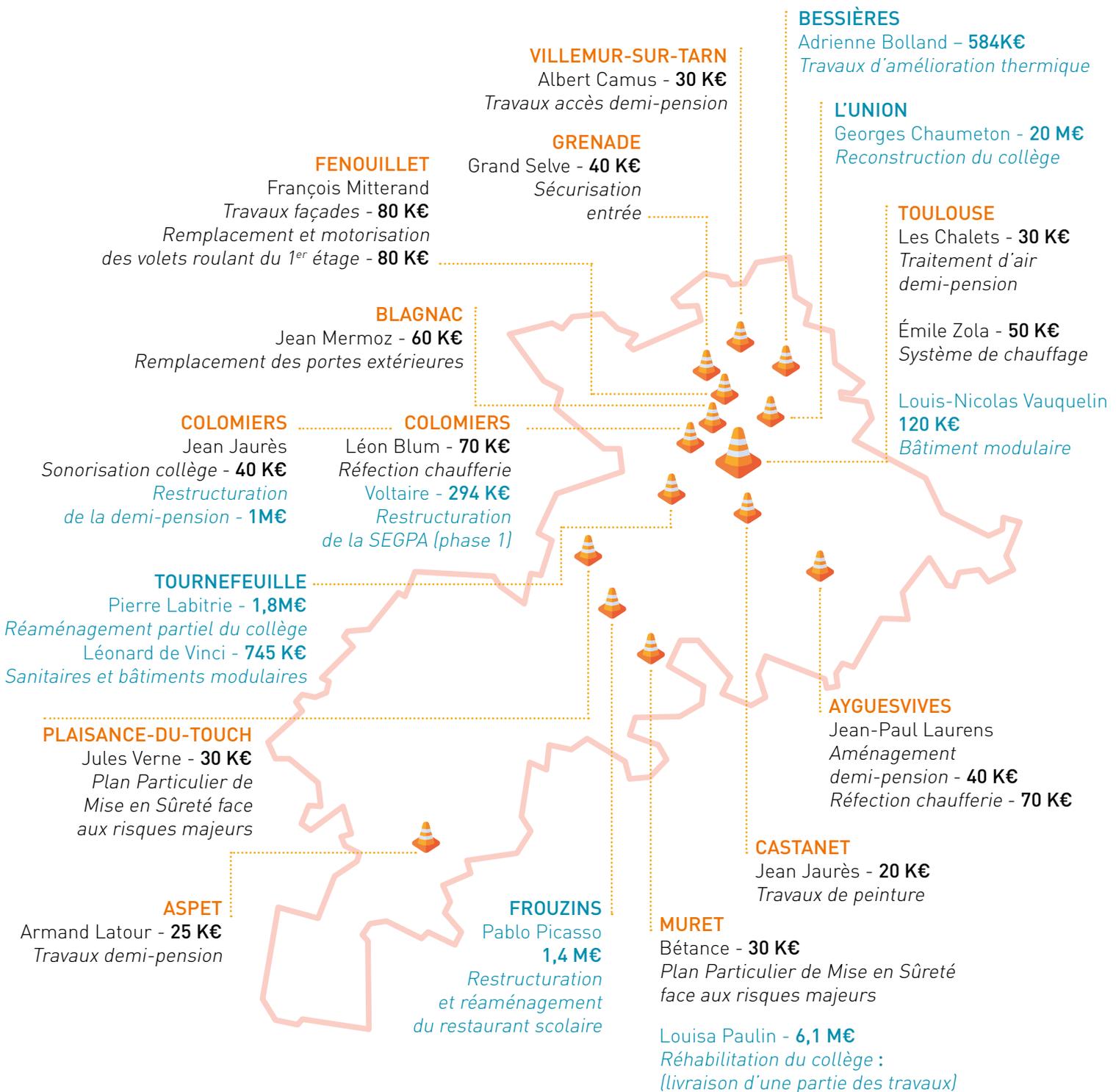
Il est accessible aux personnels de catégorie A et B de la fonction publique d'Etat. Outre des compétences techniques, il requiert également le sens du service public. Il faut également aimer travailler avec des jeunes - c'est un pré-requis ! - et savoir cultiver de bonnes relations avec tous ses interlocuteurs.

« MA PASSION POUR MON TRAVAIL A DÛ ÊTRE COMMUNICATIVE : MA FILLE AÎNÉE A FAIT LE MÊME MÉTIER ET MA SECONDE FILLE EXERCE DES MISSIONS SIMILAIRES DANS UNE MAISON DE RETRAITE »
conclut Jean-François Perrard.

LES TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

Chaque année, le Conseil départemental investit en moyenne **15 millions d'euros** pour l'entretien et la modernisation des collèges, en plus des **gros chantiers** de construction ou d'agrandissement des établissements.

VOICI LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN COURS OU FINALISÉS DEPUIS LA RENTRÉE SCOLAIRE :



QUIZZ

Laquelle des compétences suivantes ne relève pas du Conseil départemental ?

L'organisation des transports scolaires

L'encadrement et la surveillance des élèves au collège

La construction ou l'extension de collèges

Il organise le fonctionnement quotidien du collège, en dehors des enseignements. Il s'agit...

du principal ?

du conseiller principal d'Éducation ?

du gestionnaire ?

Combien de codes de la route seront distribués cette année aux élèves de 5^e ?

16 000 exemplaires

12 000 exemplaires

10 000 exemplaires

Création & Impression CD31 - 18/02/2018

TOUTES LES RÉPONSES DANS HAUTE-GARONNE COLLÈGES

Répondez sur : m.me/cd.hautegaronne
Les 5 premiers gagnants remporteront 2 places pour assister à un match du Toulouse Metropole Basket



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette - 31090 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 34 33 32 31 - Site : haute-garonne.fr